

Compte rendu de la séance de conseil municipal

Séance du 12 janvier 2016 à 20h30

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de : Sylvie MOULARD qui donne sa procuration à Marie Rose DLOUHY, Cécile CELEYRON qui donne sa procuration à Laurence CORNUT, Chantal BIDAL qui donne sa procuration à René PADERNOZ, Jérôme PUTHON qui donne sa procuration à Christian CHAPEAU, Valérie ALMAIDA, Aurore COQUEL

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

En préambule, le maire présente ses vœux de santé et de joies simples aux membres du conseil et leur famille

Approbation du dernier compte rendu : Il est rappelé la demande de Christian CHAPEAU, de renforcer le résumé succinct figurant au compte rendu de la séance du 17 décembre 2015, par la production, à l'ensemble des conseillers municipaux, du texte intégral de la délibération fixant la participation financière à l'assainissement collectif (PfAC) et ses modalités de calculs pour plus de lisibilité et de compréhension. Il est également rappelé l'observation de Cécile CELEYRON, qui a constaté des anomalies dans l'énoncé des votants pour 3 délibérations. Après contrôle des notes prises par Jean-Marc WATIER, les corrections suivantes sont apportées en ce qui concerne les délibérations :

1/ PfAC : Cécile CELEYRON s'abstient ainsi que Laurence CORNUT qui lui a donné procuration, et non pas Aurore COQUEL comme inscrit au compte-rendu

2/ Participation à l'achat de totems : Cécile CELEYRON s'abstient ainsi que Laurence CORNUT qui lui a donné procuration, et pas Aurore COQUEL comme inscrit au compte rendu

3/ Adoption du procès verbal électronique : Les cinq élus qui s'abstiennent sont **Sylvie MOULARD, Robert COUTURIER, Cécile CELEYRON, Laurence CORNUT et Martine MILLION BRODAZ** et non pas : Patrick MILLION BRODAZ, Jocelyne PROVENT, François MOIROUD, Philippe GACHE et Valérie ALMAIDA comme noté au compte rendu –

merci de bien vouloir excuser ces erreurs

ORDRE DU JOUR :

1/ PRESENTATION DES SERVICES: ENFANCE et JEUNESSE de la Communauté de Communes de Yenne :

Dans un premier temps, le Conseil Communautaire « jeunes » représenté par ses jeunes élus de Yenne, expose ses objectifs et ses actions en cours, dont certaines en relation avec notre collectivité

Puis est évoquée la politique « petite enfance, enfance jeunesse » de la Communauté de Communes de Yenne qui évolue d'année en année. Afin de pallier une meilleure communication auprès des Elus locaux, la Communauté de Communes de YENNE a mis en place « la tournée des conseils municipaux, d'où l'intervention dans la séance.

Les acteurs de ces services, accompagnés de Jocelyne PROVENT (Vice-Présidente CCY en charge de ces questions) et de Sandrine LECOINTE (Présidente commission enfance jeunesse) exposent leur démarche sous forme d'un diaporama et d'échanges.

Tout d'abord, il est procédé à une présentation de la gouvernance (comité de pilotage, groupes de travail, commissions) et de l'organigramme,

Puis est évoqué le service « **petite enfance** », par la voix de Cécile BATISTELLA (Coordinatrice petite enfance) qui présente les différentes structures : **Le Multi Accueil** « Terre d'éveil », **le Relais Assistantes Maternelles** « Doudou et compagnie », **le Lieu d'accueil enfant/parents** « Au petit monde » en détaillant leur fonctionnement, les animations, les partenaires.

Vient enfin le tour du service « **Enfance Jeunesse** », présenté par Cyril ADAM (coordonnateur enfance jeunesse) qui relate les trois accueils de loisirs, « **Les Marmots** », « **Team Ados** » et « **Périscolaire** » en duo avec Sébastien MOIROUD (animateur jeunesse) qui décline les différentes actions jeunesse (au collège, Conseil Communautaire jeunes, espace jeunes, chantiers jeunes, projets jeunes...).

L'exposé se termine par les perspectives de ces services et différents échanges entre tous.

2/ DELIBERATIONS :

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21 (dont 4 procurations)

****DECISIONS MODIFICATIVES ZONE du FLON**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à ordonner une opération d'ordre consistant à réajuster les comptes inhérents au budget ZAC du FLON, par l'ouverture d'un crédit de 200 euros en dépenses au compte 608, et l'ouverture d'un crédit de 200 euros en recettes au compte 796

Votes : 21

pour : 21

contre : 0

abstention : 0

****AVANCEMENT DE GRADES**

Avancement de grade : adjoint administratif

Le maire rappelle qu'il convient d'annuler la délibération adoptée en séance de 17 décembre 2015 fixant la date du 1^{er} janvier 2016 pour changer le grade d'un adjoint administratif. Cet agent remplissant effectivement toutes les conditions de l'avancement de grade, mène cependant 2 carrières de front et il convient que l'évolution de la carrière de l'agent soit conduite simultanément dans les deux collectivités concernées. Pour des raisons d'intendance, la date effective du changement a été fixée au 1^{er} février 2016 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'annuler la délibération et de reconduire le principe du changement de grade convenu le 17 décembre 2015 avec la suppression et création de postes permettant l'avancement au grade d'adjoint administratif principal avec cependant un effet au 1^{er} février 2016.

Votes: 21

pour : 21

contre : 0

abstention : 0

Création et suppression de poste pour avancement de grade

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, faisant suite à l'exposé du maire, DECIDE de supprimer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet (25,37 heures : hebdomadaires) sur lequel un agent est affecté

et de Créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25,37 heures : hebdomadaires) sur lequel l'agent sera nommé au 1^{er} février 2016

Votes: 21 pour : 21 contre : 0 abstention : 0

Création et suppression de poste pour avancement de grade

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, faisant suite à l'exposé du maire, DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (17.74 heures : hebdomadaires) sur lequel un agent est affecté

et de Créer un poste un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet (17.74 heures : hebdomadaires) sur lequel l'agent sera nommé au 1^{er} mai 2016

Votes: 21 pour : 21 contre : 0 abstention : 0

OUVERTURE DE CREDITS

En vue de pouvoir payer les factures de l'année 2016 en cours, avant même le vote du budget primitif 2016,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants dans le quart de ceux ouverts au budget 2015 :

Opération 31 : ADMINISTRATIF SCOLAIRE 4 000 €

Opération 34 : Clos des Capucins 61 000 €

Opération 36 : VOIRIE 190 000 €

Opération 37 : Travaux de bâtiments 39 000 €

Opération 86 : marais de Lagneux 35 500 €

Votes: 21 pour : 21 contre : 0 abstention : 0

AUTORISE le maire à ordonner la décision modificative qui suit, en section de fonctionnement pour régularisation d'une écriture comptable en raison de crédits manquants (suite à versement du FPIC à la Communauté de Communes, montant versé en 2015 : 49210€)

crédits en plus au compte 73925 : 2 210 €

crédits en moins au compte 6531 : 2 210 €

Votes: 21 pour : 21 contre : 0 abstention : 0

AUTORISE le maire à ordonner la décision modificative qui suit, en section d'investissement, suite à régulariser après facturation erronée de la participation pour non réalisation, d'aires de stationnement

Augmentation de crédits au compte 1335 pour 6 227 €

Diminution de crédits au compte 1345 pour 6227 €

Votes: 21 pour : 21 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Christian CHAPEAU : En charge de l'urbanisme

- **Révision du PLU** - En vue d'organiser une révision de l'actuel Plan Local d'Urbanisme (PLU) une réunion de présentation de cette importante démarche est prévue le 16 février à 19h30 en présence de techniciens du Syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT).
Préalablement, la DDT ainsi que le SMAPS nous ont demandé de réaliser le bilan de notre PLU sur la justification et le bien fondé des objectifs tels qu'ils figurent dans le dossier de présentation transmis à tous les membres du conseil municipal. Une réflexion préalable sur le zonage et son évolution doit être conduite avant toute demande d'intervention d'un bureau d'étude en urbanisme
- **Présentation et débats** sur de potentielles cessions de biens dans différents secteurs de la commune, prenant en compte le contexte, en vue de délibérations futures.

ELSA ECHANTILLAC : En charge des associations

- **Implantation d'un CITY STADE**

Les élus avaient été invités à rejoindre un groupe de travail à ce sujet.

Après réponses, la composition du groupe est arrêtée comme suit :

Jérôme PUTHON

Elsa ECHANTILLAC

Louis BELLY

JEAN MARC WATIER : en charge de la communication et de l'information

Résultats de la consultation lancée pour la refonte du site internet : 13 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, 5 ont été sélectionnées pour un 2^{ème} tour avec un cahier des charges plus contraignant. La société ATELIER 111 de Barraux (38) a été retenue car mieux disante pour un montant de 20.010€ HT sur 4 ans comprenant la conception du site, la formation des utilisateurs, la maintenance et l'hébergement. Parmi les modules inclus dans l'offre figure un portail familles permettant la gestion automatisée des réservations et paiements des tickets de cantine via internet.

Prochain bulletin d'information municipale : élaboration en cours et sortie prévue début février. En cohérence avec notre souci de transparence, nous avons choisi de lancer deux appels d'offre : un pour la conception et un pour l'impression de cette revue municipale. La première tentative a été infructueuse et il a fallu recommencer. Cela a pris beaucoup de temps et a différé la parution de ce numéro.

René PADERNOZ, le maire, intervient pour évoquer le SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sur le REGROUPEMENT DES INTERCOMMUNALITES, et donne des informations sur le déroulement de la démarche et le cheminement de ce dossier.

Une décision a été actée en conseil communautaire de contacter les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, déjà en possession des délibérations et argumentaires des collectivités concernées, afin de pouvoir expliciter de façon plus détaillée, le fondement des avis transmis à monsieur le préfet.

Dans un même souci de transparence et de lisibilité, une feuille de sondage sera insérée, au titre de la démocratie participative, dans le prochain bulletin d'informations – L'avis des yannois sera recueilli sur la position qu'ils adopteraient quant au regroupement de l'intercommunalité tel que proposé, entre autres questions.

Le maire rappelle la Séance des Vœux à la population : vendredi 15 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

Après avoir pris l'avis de l'ensemble des élus présents, il est décidé, à la majorité moins une voix, que les réunions de conseil municipal, pour des raisons pratiques, se tiendraient désormais à 20 heures et non plus à 20 heures 30.

La prochaine séance de conseil devrait avoir lieu le 9 février 2015 à 20h sauf contre temps.

L'ordre du jour sera principalement : Le vote des comptes administratifs de l'année 2015.

La séance s'achève à 24h00.